

LES MISSIONS D'UNE COORDINATION DEPARTEMENTALE TELETHON

Reconnaître et accompagner les acteurs du Téléthon :

Accréditer les manifestations, aider les organisateurs dans la mise en place de leur projet, autoriser l'utilisation des supports de communication (matériel publi-promotionnel, logos), promouvoir et remercier tous les acteurs du Téléthon.

Développer la collecte :

Développer le nombre des manifestations, favoriser le développement de nouvelles manifestations, rechercher de nouveaux organisateurs, assurer la promotion du 36-37.

Contrôler et sécuriser :

Respecter et faire respecter l'éthique du Téléthon et l'ensemble des dispositions réglementaires définies, organiser et sécuriser la collecte et la remontée des fonds.

Relayer et diffuser la campagne de communication du Téléthon auprès de tous : les interlocuteurs de la coordination : médias, instances locales, partenaires, organisateurs....

Représenter le Téléthon au niveau local :

Développer, entretenir, améliorer les contacts avec tous les partenaires nationaux et locaux, les instances locales, les médias dans le respect des causes défendues par l'AFM -Téléthon.

Après avoir défini son projet, ses priorités, l'équipe de coordination planifie son activité, en tenant compte des événements externes et des impératifs imposés par l'opération Téléthon.

Elle décide en commun et en fonction des possibilités, des compétences, des disponibilités de chacun, de son mode de fonctionnement : rythme des réunions d'équipe, circulation de l'information dans l'équipe....

Les différents postes/activités au sein d'une équipe de coordination

 **coordination globale** (le responsable de l'équipe)

 **administration et gestion financière** (gestion d'une petite comptabilité et de la remontée des fonds. Cette remontée des fonds se fait à plusieurs)

 **logistique** (gestion du matériel de la coordination et celle du Téléthon - affiches, banderoles, ballons....- et distribution de ce matériel aux organisateurs de manifestation)

 **animation d'un secteur** (accompagnement des organisateurs de manifestation et mobilisation de nouveaux)

 **communication** (en lien avec le coordinateur, préparer la communication vers les médias pour diffuser le message AFM-téléthon et prépare le plan de communication)

 **mobilisation les entreprises et développement de partenariats** (cet équipier mobilise de nouveaux organisateurs « entreprises » et cherche des sponsors pour diminuer les frais)

 **mobilisation des jeunes et des scolaires** (mobilisation des jeunes et des écoles pour qu'ils deviennent organisateurs de manifestation ; sensibilisation de ce public à la cause)

 **informatique et multimédia** (promotion de l'AFM-téléthon sur le Web, animation du site de la coordination)

 **vidéo** (la mission de cet équipier, en lien avec l'équipier multimédia, est de rendre visible le Téléthon, les manifestations, la coordination sur le département)

L'AFM met à la disposition de ses bénévoles des stages de formation et de nombreux outils pour les aider dans leur mission.

Vous êtes motivés, vous avez le goût du bénévolat mais aussi du défi créatif, vous voulez intégrer une équipe dynamique, partager vos compétences et en acquérir de nouvelles, vous voulez vivre des moments de convivialité,

Avec le Téléthon, vivez l'engagement qui vous ressemble en fonction de vos envies et de vos disponibilités.

LE COORDINATEUR

Il est :

- 🌟 **le garant** du respect des procédures du Téléthon.
- 🌟 **le référent** dans son équipe et auprès du siège.
- 🌟 **le représentant** du Téléthon auprès des médias, des instances locales et de tous les interlocuteurs de la coordination sur son département.

Ses missions

- 🌟 Constituer une équipe bénévole (recruter, accompagner, animer, manager, déléguer)
- 🌟 S'inscrire dans une dynamique de projet (faire un état des lieux, construire un plan de développement en se fixant des priorités et des objectifs)
- 🌟 Etablir des relations avec les différentes institutions sur son département (se créer un réseau)
- 🌟 Rendre visible et communiquer sur l'AFM-Téléthon dans son département

Le coordinateur est nommé par le bureau du Conseil d'Administration de l'AFM, pour trois ans. Une fois nommé, il suit une formation et entre dans un parcours de formation continue.

Vous aimez animer une équipe, recruter, former, motiver, déléguer, évaluer. Vous aimez analyser une situation, planifier, déterminer une organisation et les conditions de travail en équipe. Vous avez de bonnes capacités relationnelles...

Alors, vous pouvez être le nouveau responsable départemental Téléthon !

... ..

Contact : Laurence DEROUET au **01 69 47 25 66** ou **06 07 51 34 27** ou par mail : **lderouet@afm.genethon.fr** et devenez un acteur majeur du Téléthon.